



Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2014

Rapport moral

Rapports d'activité et de gestion

Année 2013

Rapport moral

Je suis heureux de vous accueillir au centre d'accueil des demandeurs d'asile de Figeac, merci d'avoir fait ce déplacement qui marque l'intérêt que vous portez à l'action du C.E.I.I.S.

Je salue les représentants des services de l'Etat, les représentants des élus locaux qui ont travaillé avec nous. Merci à tous ceux qui œuvrent à notre action au quotidien, comptable, expert - comptable, banquier, architecte....

Je n'oublie pas les membres de l'association et plus spécialement le conseil d'administration, je les remercie de leur soutien et de leur participation.

Je remercie l'ensemble du personnel qui a fait avancer les projets tout en menant son action au quotidien au service des personnes accueillies.

Une mention particulière aux 3 directeurs et au personnel des services administratifs qui ont préparé cette journée et permis de rendre compréhensible pour nous l'action de l'exercice écoulé.

Je voudrais cette année mettre l'accent sur la qualité des prestations de nos services :

- demandeurs d'asile
- personnes en difficultés (CHRS, Maison relais, LHSS)
- addictions (Accueil collectif ou ambulatoire, Prévention)

Nous projetons d'écrire notre projet associatif et d'établissement pour 2015. Je souhaite que tout le monde réagisse et adresse ses réflexions au siège administratif (personnel et usagers).

Je voudrais simplement orienter la réflexion sur quelques valeurs qui se déclinent autour de l'accueil, l'écoute et le respect.

Les valeurs à vivre au quotidien :

Accueil de tous, l'égalité dans la prestation.

Nous sommes au service de tous ceux qui ont été orientés vers nous à tous les âges de la vie, quelque soit leur état de santé physique ou psychique ou leur situation dans la société.

Cet accueil doit se vivre dans la réserve et la discrétion dans une écoute respectueuse de leur parole, pour nous situer dans une histoire et appuyer leur parcours de redressement.

Notre action doit se mener dans le tissu social environnant pour mieux permettre à chacun de trouver sa place.

Nous avons des propositions à faire dans la limite de notre mission : nous nous adressons à des personnes libres et capables de projets.

Notre rédaction finale devra s'appuyer sur les réflexions et propositions de tous : administrateurs, salariés, personnes accueillies.

Je voudrais aussi souligner qu'une équipe d'organisation se met en place pour fêter les 40 ans du C.E.I.I.S. La date pourrait être celle de l'Assemblée Générale 2015. Ce sera pour nous l'occasion de regarder le chemin parcouru par le C.E.I.I.S mais aussi d'envisager l'avenir.

Que cette Assemblée vous apporte l'information et la réflexion sur notre travail. Encore une fois, merci à tous pour votre action et bonnes vacances à ceux qui vont en prendre bientôt.

▪ *Propos introductifs*

Le compte rendu des activités de l'association est toujours un exercice périlleux car il se doit d'être à la fois révélateur du rythme de vie des services et se garder de livrer des chiffres assommants d'indicateurs. Il sera obligatoirement limité pour aller à l'essentiel mais il doit montrer que la dynamique associative est en action, que la place de l'association dans les réseaux est réelle, que l'implication de chaque salarié dans son activité et la qualité des prestations proposées sont un gage de sérieux et de légitimité.

Je remercie les équipes, qu'elles soient en lien directe avec les personnes accueillies dans l'action socio-éducative, médicale, psychologique, mais également l'équipe administrative qui soutient la mise en œuvre des projets d'établissement dans les aspects comptables, financiers et administratifs. Merci aux techniciens qui réparent, et entretiennent les bâtiments et les logements. Il m'apparaît important de préserver des lieux d'accueil de bonne tenue pour le respect de conditions d'accueil dignes. Merci également aux bénévoles qui agissent avec nous notamment pour l'action Français Langues Etrangères au CADA, pour ceux qui s'investissent avec les équipes auprès des patients du service de soin des addictions, les familles d'accueil. Merci aux administrateurs qui suivent et valident les orientations des projets. Merci enfin à tous les partenaires qui complètent d'une manière ou d'une autre nos actions, car le CEIS n'a pas vocation à savoir tout faire.

▪ *L'association CEIS*

La dynamique associative se démontre dans l'implication de l'association dans les réseaux et les partenariats. Nous notons parmi les plus significatifs, un poste d'administrateur à la délégation régionale de Midi-Pyrénées de la Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), un poste de référent à la commission migrant de la FNARS avec un mandat de représentation au Groupe d'Appui National (GAN), un poste de vice-président au Réseau Addiction Midi Pyrénées (RAMIP), un poste de Président de Territoires Solidaires 46, une implication dans les groupes de travail de l'union régionale de la Fédération Addiction et de la FNARS, un mandat de référent santé FNARS pour le département du Lot, c'est un poste de suppléant la Conférence de Territoire pour le collège des représentant des structures sociales un poste d'administrateur pour l'association REGAIN, le CIAS du Grand Figeac et le CCAS de Cajarc. Ce sont autant de rôles qui légitiment l'association CEIS dans son périmètre d'actions.

La vie interne l'association s'appuie sur un principe de gouvernance dans lequel chaque instance participe au progrès, à l'évolution, au changement. Elles contribuent au devenir de l'association.

✓ *Les instances décisionnelles*

L'Assemblée Générale des adhérents se rassemble annuellement pour valider les rapports réglementaires annuels mais également pour donner des orientations, émettre des souhaits

dans les choix stratégiques. Elle donne quitus au Président et à son conseil pour administrer les affaires courantes dont la gestion est confiée par délégation au Directeur Général.

Le Conseil d'Administration animé par le Président et le Directeur Général des services se réunit trois fois par an. Il prend connaissance des dossiers, et des projets en cours, il valide les budgets, et les comptes administratifs. Il prend les délibérations qui sont nécessaires pour engager l'association dans les actes courants de la vie associative. Le bureau est mobilisable chaque fois qu'il est nécessaire de prendre des décisions rapides pour l'avancement du travail des établissements.

✓ *Les instances opérationnelles*

L'équipe de direction qui regroupe le Directeur Général, les Directeurs-Adjoints, la Responsable du service administratif, comptable et financier, la Chef de service du CHRS, le Responsable du service médicale du pôle addiction, représente l'instance opérationnelle.

L'équipe se réunit tous les 2 mois soit 6 fois dans l'année. C'est une instance de réflexion et d'échange d'informations travaillant en lien avec les préoccupations de chaque pôle et des établissements. Il s'y traite les questions organisationnelles des établissements et des services, les axes stratégiques de développement et de complémentarité des actions, l'organisation des ressources humaines, des pratiques administratives et financières.

✓ *Les instances représentatives*

Le Directeur Général rencontre chaque mois les représentants du personnel pour dialoguer et répondre aux questions relatives au fonctionnement des établissements.

Pour l'association qui compte moins de 50 équivalents temps plein, cette instance est composée de 2 titulaires et de 2 suppléants sans distinction du statut de cadre et de non cadre. Les candidats élus représentent l'ensemble des établissements et des services de l'association, et sont répartis géographiquement dans un souci d'équité de la représentation.

Les représentants du personnel assurent également le mandat pour les questions liées au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Cette instance est animée par le Directeur Général en même temps que la réunion mensuelle des représentants du personnel. Il est associé à la prévention des risques professionnels, à la prévention des risques psychosociaux, à l'analyse des rythmes et des conditions de travail des salariés.

✓ *Les œuvres sociales du CEIIS*

Le fond social permet d'organiser une rencontre annuelle entre les administrateurs et les salariés en début d'année pour un échange de vœux dans une forme conviviale. Cette année encore, la bonne participation nous encourage à maintenir cet espace de rencontre.

La gestion du fond social permet également aux salariés de bénéficier de chèques vacances. L'année 2013 a été marquée par le solde d'un dossier vieux de plus de 20 ans par la vente de la grange de montagne située dans la commune d'Aragouet dans les Hautes-Pyrénées. Cet achat en décembre 1991 n'a jamais permis de réhabiliter le bien en logement faute de permis. Le bien a été proposé au propriétaire des granges attenantes.

✓ *Les biens immobiliers*

Les missions des établissements sont soutenues par des moyens logistiques dont l'hébergement. L'évolution des dispositifs nécessite une adaptation des moyens notamment immobiliers.

Le bâtiment administratif à Cajarc a été vendu à la communauté de commune du Grand Figeac qui administre le bien. L'association Maison des Arts George Pompidou reste locataire dans le bâtiment pour la partie exposition du rez de chaussée et investira le premier étage pour ses bureaux actuellement indépendants dans le centre de Cajarc. L'ensemble de cette opération se combine avec l'aménagement du lotissement de l'Hermies. L'échange de terrains avec la Mairie de Cajarc notamment pour le parking nous a permis de bénéficier d'un terrain constructible dans le futur lotissement afin de construire les nouveaux bureaux administratifs. Cette opération s'achèvera au mois de juillet 2014.

Nous avons également acheté un local à vocation de bureaux à Figeac pour l'accueil ambulatoire du CSAPA. Nous bénéficions des locaux de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) dans les locaux de l'hôpital. Cependant la mutualisation des bureaux avec d'autres services nous a contraints à trouver une alternative d'autant que l'augmentation des activités du CSAPA avec du temps de psychologue et des groupes de travail a nécessité des salles supplémentaires. Nous avons loué le local 32 rue des Maquisards à la MSA qui a fini par nous proposer l'achat négocié à 47 000 euros pour 60 m².

Nous avons annoncé le projet de vente des locaux du CADA à Cahors. Il y a eu peu de propositions ou bien à des prix bien trop bas. La proposition d'extension de l'activité du CADA nous a fait réviser notre projet, annulant l'intention de vente au profit de travaux d'aménagement. Cette réalisation sera engagée dans le deuxième semestre de l'année 2014.

Nous avons projeté de finir l'aménagement des locaux du CADA à Figeac. Une première phase avait été réalisée dans la maison d'habitation pour l'hébergement des demandeurs d'asile, et au rez de chaussée pour les bureaux. Nous avons décidé d'engager des travaux supplémentaires pour 2 raisons majeures. L'une en lien avec le renforcement de l'activité avec une extension de 40 places entre Cahors et Figeac et l'autre par la difficulté de la gestion du parc locatif. Un permis de construire nous a été accordé pour la réalisation de 4 studios dont un avec des normes d'accès pour personnes à mobilité réduite. La consultation des artisans est en cours et les travaux démarreront à la rentrée. Le chantier sera étendu à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment par des aménagements appropriés, le confort des personnes accueillies sera renforcé par le réaménagement des espaces communs.

Le renouvellement de l'hébergement du Centre Thérapeutique Résidentiel à Pern a été bloqué par la non-conformité du permis de construire vis-à-vis du Plan Local d'Urbanisme. Aucune négociation n'a été possible avec la Direction Départementale des Territoires (DDT). Nous annonçons à l'assemblée générale de l'année passée qu'une révision partielle du PLU avait été votée par le conseil municipal de Pern et que le budget était voté. Cependant malgré nos nombreuses relances téléphoniques auprès du Maire, le dossier est resté sans avancement. C'est avec l'arrivée de Madame GUERRET à la municipalité en avril 2014 que la lumière s'est faite sur le dossier. Une rencontre a été organisée avec la DDT le 20 mai et nous

pourrions envisager de redéposer un permis de construire à la fin du mois d'août. Nous remercions Madame GUERRET qui a su prendre la mesure de l'enjeu de ce dossier qui a mobilisé le Préfet du Lot, la Direction Territoriale de l'ARS et la DDT.

- **Activité des établissements**

- ✓ *Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA Le Peyry)*

Au regard des établissements agréés CSAPA, l'offre de service est importante, l'établissement propose un accueil résidentiel allant du milieu protégé du Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) au milieu ouvert des Appartements Thérapeutiques (ATH) en passant par les familles d'accueil ou Accueil de Transition (A2T). Pour ce dernier service il est à noter que moins de 50 places existent en France que seuls 3 réseaux comptent plus de 10 places et que nous sommes le quatrième plus gros réseau de France avec 5 places. Les efforts de ces dernières années a permis de revenir à une activité correcte pour assurer la continuité de ce service mais nous restons néanmoins vigilants quant à l'avenir.

L'offre résidentielle du CTR est maintenue à 15 places depuis le lancement de l'accueil des consommateurs de crack en février 2011. C'est la première année en dehors du statut expérimental. Le partenariat avec les structures parisiennes est maintenant rodé pour préparer les admissions. Malgré tout, c'est un accueil qui reste difficile de part les problématiques sociales associées à la problématique de soin. Le travail partenarial est formalisé par des réunions de synthèse mensuelle par visio-conférence avec les structures qui adressent les patients au CTR.

L'offre de soin est complétée par l'accueil ambulatoire qui représente une part d'activité très importante avec une file active de 360 patients dont 106 nouvelles consultations.

Depuis juin 2010, le CSAPA est agréé généraliste ce qui signifie que toutes les addictions sont prises en charge, avec et sans produit.

C'est dans ce cadre que la consultation pour le jeu excessif ou pathologique suivant les expressions, est assurée par un binôme éducateur/psychologue.

Le CSAPA le Peyry a exploré la possibilité d'associer un médiateur pair au travail des professionnels. Il s'agit d'un ancien patient ayant pris du recul par rapport à sa période de consommation, ayant un regard suffisamment critique sur cette période et en capacité de témoigner de son rétablissement. Cet intervenant se situe dans un entre deux qui vient renforcer l'alliance thérapeutique.

Notre expérience a commencé en mars 2013 avec la participation régulière d'un patient rétabli dans quelques groupes de travail.

Notre observation nous conduit à considérer que cette double animation des groupes (professionnels et médiateur de santé pair) renforce très largement la portée de l'intervention en particulier par une compréhension et une atteinte des objectifs beaucoup plus rapide.

Nous en avons conclu que ce monde d'association dans l'intervention thérapeutique constituait un levier riche et efficace de démultiplication du travail.

Dès lors nous avons systématisé ce mode de travail dans certains groupes de travail au CTR et A2T.

Dès le mois d'octobre 2013 nous avons étendu ce mode de collaboration au CAARUD avec l'éducateur spécialisé, avec l'intention d'atteindre des personnes jusque-là inaccessibles. Nos observations sont très positives et semblables aux précédentes. Nous sommes actuel-

lement en réflexion sur un groupe de travail en co-animation qui pourrait-être mis en place au CAARUD.

Devant l'intérêt que représente ce mode d'intervention alternative, nous avons établi des contacts avec des structures, réunies dans un groupement à Montréal – CANADA (le GIAP) qui pratiquent ce mode d'intervention depuis 20 ans pour profiter de leurs conseils.

En décembre 2013 le CEIIS a décidé de donner un statut de salarié au pair intervenant et de l'accompagner dans un but de professionnalisation.

Nous avons partagé notre expérience lors du congrès national de la Fédération Addiction de juin 2014 à Nantes, en animant un atelier sur le thème de l'intervention alternative avec des pairs.

Pour 2014 :

- Développer l'intervention des pairs et si possible auprès d'autres structures de l'insertion sociale.
- Maintien de l'offre thérapeutique résidentiel
- Soutenir la mise ne place des Consultations Jeunes Consommateurs

✓ *Stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants*

Le CSAPA est engagé avec l'ANPAA dans l'animation de stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de substances psychoactives. Ces stages mise en place par le tribunal de Cahors pour des adultes se déroulent sur deux demi-journées, ils sont mensuels et regroupent 10 à 12 participants. Une disponibilité des professionnels en fin de stage permet aux participants s'ils le souhaitent d'en savoir davantage sur l'offre des CSAPA et les possibilités de prise en charge.

✓ *Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD 46)*

Un CAARUD s'adresse à des personnes qui ne sont pas engagées dans une démarche de soins et à celles dont les modes de consommation ou les drogues consommées exposent à des risques majeurs notamment les infections hépatite C, VIH, ou des accidents. Une attention particulière est portée aux usagers les plus marginalisés. Le CAARUD regroupe les actions de réduction des risques par la distribution de matériel notamment dans le programme d'échange de seringues (PES) et par un accompagnement éducatif pour amener vers le soin. Des automates d'échange de seringues sont disponibles à Cahors et à Figeac

L'activité annuelle est stable par rapport à l'année précédente, avec une centaine d'actes mensuels pour 106 personnes accueillies dans l'année dont 45 nouveaux suivis. Bien que la vocation du CAARUD soit départementale, les actions se concentrent à Cahors. Il faut noter le partenariat important avec l'association AHIS Cahors avec le service d'accueil de jour. Un travail a également commencé dans l'accompagnement de personnes qui accèdent au CHRS insertion. Les actions concernent également les services internes au CEIIS avec les sortants du CSAPA ou des appartements thérapeutiques après reconsommation, l'Hébergement d'Urgence de Transition (HUT) ou encore le CHRS l'Auberge à Cahors.

L'éducateur du CAARUD a pu participer à une formation régionale des CAARUD de Midi Pyrénées porté par l'union régionale de la Fédération Addiction, ce qui a contribué au rapprochement des structures dans le partage des actions. Il en ressort une volonté de l'ARS Midi Pyrénées de renforcer le travail des CAARUD dit ruraux. Un travail est en cours pour le financement d'un programme d'échange de seringues en lien avec les pharmacies.

D'autre part, un Contrat Local de Santé (CLS) sur le bassin de Gourdon a été validé dans le cadre du Projet Régional de Santé. Un CLS vise à soutenir les partenariats locaux autour d'un projet commun. Il fédère les initiatives locales existantes en s'inscrivant dans une des orientations stratégiques du PRS : la réduction des inégalités sociales et territoriale de santé.

Le CAARUD sera engagé dans des actions de prévention aux risques des addictions auprès de public présentant des facteurs de vulnérabilité et pour la réduction des risques des personnes marginalisées. Ces actions seront menées en partenariat avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), l'Institut Camille Miret, l'éducation nationale.

Le lien entre le CAARUD 46 et le CSAPA Le Peyry reste un outil indispensable pour prévenir les risques liés aux conduites addictives et permettre aux personnes les plus démunies d'entamer un parcours de soins à minima. L'action éducative qui y est développée passe par une élaboration du lien social, puis par une réintroduction de l'utilisateur dans le système de droit commun en vue d'une stabilisation de sa situation.

La collaboration d'un médiateur de santé pair est expérimentée depuis l'automne 2013 avec l'éducateur spécialisé. Nous avons répondu à un appel à projet financé par une enveloppe MILDT avec l'intention d'atteindre des personnes qui ne sont pas en contact avec des établissements sociaux et mener une action plus efficace pour la réduction des risques. Nous sommes en attente de la réponse au financement. Nos observations seront validées par une recherche action menée en partenariat avec l'Observatoire Régionale de Santé de Midi-Pyrénées (ORMIP) en la personne de Monsieur Guillaume SURERY.

Pour 2014 :

- Mise en place des actions liées au CLS
- Renforcement de l'action avec les médiateurs pairs
- Projet régional pour soutenir les CAARUD ruraux

✓ *Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS L'Auberge)*

Nous sommes contraints par les orientations de la politique nationale depuis plusieurs années. Le secteur évolue et les dispositifs aussi mais dans le domaine de l'hébergement nous restons attentiste. Depuis 2008, année importante par l'annonce de « coupes budgétaires » visant les établissements d'accueil collectif comme le nôtre. Nous maintenons le cap non sans mal mais nous parions pour une reconnaissance de la spécificité des CHRS collectifs dans des territoires ruraux et pour lesquels certaines charges financières restent fortes et incompressibles. Le travail lié à l'Etude Nationale des Coût a été relancé après plus d'une année d'attente, changement de logiciel, nouvelle classification, nous ne savons toujours pas ce qu'il ressortira de l'utilisation de ce logiciel. Le premier travail semblait nous être favorable de part la dotation qu'il nous attribuait au regard des prestations fournies. Le nouveau logiciel ne nous renseigne plus sur cet objet. Notre objectif reste constant de défendre le

statut de CHRS en collectif, accueil qui répond à bon nombre de situations. L'activité 2013, en nombre d'accueil baisse un peu du fait des problématiques plus complexes et nécessitant un accueil plus long. Cependant avec une durée de séjour moyenne de 4 mois nous demeurons performants compte tenu des durées annoncées de 6 mois à un an pour d'autres CHRS. Nous conservons la spécificité de deux sites d'accueil (Cajarc et Cahors) avec un projet orienté vers l'insertion professionnelle des hommes seuls à Cahors.

✓ *Service d'accompagnement Hors les Murs*

Chaque année nous faisons mention du travail effectué dans l'accompagnement d'anciens résidents. Depuis 2012 ce travail est mis en évidence, d'une part en le nommant et d'autre part en fléchant des crédits de la Dotation Globale de Financement du CHRS.

Ce service sert à assurer un étayage humain pour prendre en compte la demande d'une personne qui se sent encore fragile et lui permettre d'intégrer un logement autonome ou en ALT, en toute sérénité.

L'accompagnement concerne les ménages sortants d'un hébergement, du CHRS vers un logement, ayant encore besoin de soutien pour se maintenir dans un logement ou chez un tiers. Il s'agit souvent de personnes qui ont des difficultés à rester seules.

Il s'agit de proposer un accompagnement global non délimité dans le temps, basé sur la libre adhésion des personnes et à leur demande, ce qui facilite la relation car il n'y a pas d'enjeux particuliers, si ce n'est la résolution de leur problématique. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'un accompagnement soutenu pendant quelques jours, voire quelques semaines, le temps de débloquer une situation particulière et après, de manière épisodique. D'autres, par contre auront besoin d'un soutien peut-être moins intense dans la fréquence, mais beaucoup plus régulier dans le temps (rencontre une fois par semaine ou tous les 15 jours par exemple). Les rencontres se font généralement dans les locaux de l'association (au CHRS pour Cajarc, rue Lastié pour Cahors, au Surgié pour Figeac). Plus rarement, elles peuvent se faire dans le logement.

L'accompagnement se fait également par téléphone, sous forme de conseils. Ainsi en 2013, l'accompagnement hors les murs a permis à 36 personnes de bénéficier d'une aide dans les domaines suivants : le logement / l'hébergement, les démarches administratives diverses, la santé, l'aide à la gestion budgétaire, l'information et l'aide à la mobilité

Pour 2014 :

- L'évaluation externe
- Offre d'hébergement à Figeac

✓ *Maison Relais*

Le Relais est ouvert depuis novembre 2011, ce n'est plus un nouveau dispositif et l'équipe en charge de la vie de la maison a trouvé ses repères. Les 11 logements sont occupés et chaque occupant peut bénéficier des actions de soutien et d'écoute, d'une orientation vers les dispositifs de droit commun, d'un suivi individuel et des actions collectives : animations, repas, réunions ...

6 personnes sont présentes depuis l'ouverture, il y a eu 3 arrivées en 2012 et pour 2013 2 départs et 2 entrées. Dans l'objectif du logement adapté, il n'y a pas de durée de séjour prévue. Le logement soutient la démarche d'insertion en apportant un lieu de vie où l'on se sent bien. Un projet de travail avec les pairs est aussi envisagé pour une approche du soin des addictions.

✓ Autres mesures

L'activité d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion est soutenue par des actions en amont et en aval des établissements. Au sein du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation à côté de la Croix Rouge qui porte la coordination et de l'AHIS Cahors pour la gestion du 115, le CEIS assure la partie évaluation des demandes faites au SIAO et avant passage en Commission Départementale d'Orientation (CDO). L'Hébergement d'Urgence de Transition (HUT) sert de sas avant une orientation vers un dispositif, le CEIS gère 4 places à Cahors et 4 places à Figac. Le Service d'Aide au Logement Temporaire (ALT), service d'hébergement qui vise une sortie vers le logement autonome. Le Service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), est une mesure qui est proposée pour l'accès au logement autonome. La demande du ministère de la justice pour assurer les Permanences d'orientation Pénale nous confère également une activité supplémentaire ponctuelle.

✓ *Lits Halte Soins Santé (LHSS 46)*

Ouvert en décembre 2008, l'établissement LHSS est maintenant bien inscrit dans le réseau départemental de la prise en charge des personnes sans domicile fixe. Plusieurs éléments ont contribué à cela. Tout d'abord une présence dans toutes les réunions départementales de la précarité ou de la prise en charge des personnes sans domicile fixe, la mise en place de la convention signée en 2012 avec l'Institut Camille Miret pour l'accueil des personnes ayant une problématique psychiatrique, sortant d'hospitalisation, avec l'intervention dans nos murs de l'Équipe précarité Psychiatrique, voit la pleine réalisation de ces mesures, l'information constante auprès des hôpitaux avec une intervention physique de représentants LHSS dans leurs murs.

Toutes ces démarches permettent aux lits du dispositif d'être pratiquement toujours occupés.

Le LHSS 46 accueille toute personne, hommes ou femmes, de plus de 18 ans, ne disposant pas de domicile, dont la pathologie ou l'état général, somatique et/ou psychique, nécessite des soins et un accompagnement social, mais sans prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée. Le droit de visite est garanti. A titre exceptionnel, les accompagnants (conjoint, compagnon, enfant ...) peuvent, dans la limite des places disponibles, être également accueillis. Comme pour tous patients du CHRS, les animaux de compagnie peuvent bénéficier du chenil existant. L'entretien de l'animal restant à la charge du patient.

La mutualisation du personnel offre les services liés à l'hébergement la restauration et la veille de nuit, elle permet également grâce au personnel du CHRS d'offrir les prestations suivantes :

- l'accès aux droits sociaux (en particulier en matière de ressources et de couverture sociale),
- l'aide à l'insertion par le logement,
- l'aide à l'insertion professionnelle,
- l'aide à la gestion financière,
- les recherches de solutions / problèmes de justice,
- l'amélioration des relations sociales et/ou familiales,
- l'autonomie dans la vie quotidienne et la redynamisation des potentialités.

Pour 2014 :

➤ Demander des places supplémentaires

La prise en charge médicale durant le séjour fait apparaître de nouvelles pathologies, souvent importantes, quelquefois chroniques pour lesquelles nous n'avons pas de réponse à apporter dans le département. La plupart du temps nous répondons à la priorité médicale, mais dès lors la durée maximale de séjour de 2 mois a du mal à être respectée. Une difficulté d'orientation et d'accompagnement est présente également avec les personnes en fin de vie. Après accord du médecin et de l'équipe, un travail de réflexion est mené dans le souci d'accompagner la personne dignement. Mais une nouvelle fois la durée de séjour est mise à mal. Le département du Lot ne dispose pas de lits pour répondre à ces personnes sans domicile, atteintes d'une maladie chronique, comme pourrait l'être le dispositif d'Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT). Ce besoin est remonté auprès de l'Agence Régionale de Santé.

La difficulté du travail réside toujours dans l'adéquation entre les problématiques sociales et administratives et le respect de la prise en charge médicale qui, pour nous, semble une priorité.

✓ *CADA Paysages*

Le CADA Paysages, ouvre ses portes le 1^{er} mars 2002 avec 26 places à Figeac. En août 2006, une extension de 15 places du CADA à Cahors porte sa capacité d'accueil à 41 places.

La demande d'asile en France a quasiment doublée en six ans, passant de 35 000 demandes en 2007 à 68 000 demandes prévues en 2013.

En 2012, la France comptait 271 CADA pour un total de 21 410 places, donc environ 60 000 demandes pour 21 410 places en CADA. Pour prendre en compte cette situation, le Ministère de l'Intérieur, décide de créer 1000 places supplémentaires en CADA par la circulaire du 9 novembre 2012.

Répondant à l'appel à projet, le CEIS se voit attribuer 10 places pour une ouverture le 1^{er} juillet 2013, portant à 51 places le CADA : 30 places à Figeac et 21 places à Cahors.

Par solidarité nationale, pour absorber une partie des flux, la circulaire du 5 avril 2013 prévoit la création de 1000 places supplémentaires au 1^{er} décembre 2013. Le CEIS se positionne à nouveau pour l'attribution de 30 places au CADA Paysages. Un retard dans les procédures revoit l'ouverture de ces nouvelles places au 1^{er} avril 2014. Le CADA dispose de 81 places (51 places à Cahors et 30 places à Figeac) c'est le seuil maximum pour un ratio convenable par

rapport à la population lotoise, ce qui permet une meilleure répartition des coûts, entraînant une gestion plus confortable et équilibrée.

Cette extension a permis au CEIS au 1^{er} avril 2014 de créer 2,6 etp pour 4 salariés, une secrétaire à 0,7 etp, un agent de maintenance du bâtiment à 0,7 etp, un moniteur éducateur à 0,7 etp, une conseillère en économie sociale et familiale à 0,5 etp.

La réponse à l'appel à projet pour l'obtention de 30 places supplémentaires nous engage à respecter un cahier des charges précis, notamment l'accueil de personnes isolées et de personnes à mobilité réduite.

Pour respecter ces engagements, des travaux vont être entrepris au Surgié pour la réalisation de 4 appartements T2 : 1 avec accès pour personnes à mobilité réduite, les 3 autres pouvant accueillir des petites familles, libérant l'étage de la maison du Surgié pour l'accueil de personnes seules.

La réforme de l'asile est en constante mutation. Le 15 juillet dernier, le Ministre de l'Intérieur a engagé une concertation nationale avec les associations concernées pour présenter des préconisations servant à établir un rapport en vue de la réforme du droit d'asile.

Les propositions de la réforme, issues de ce rapport, s'articulent autour de 6 axes :

- faciliter l'accès à la procédure,
- simplifier, accélérer et renforcer la procédure devant l'OFPRA,
- adapter les voies de recours contentieux,
- créer un dispositif national de prise en charge des demandeurs d'asile assurant l'égalité de traitement,
- faciliter l'intégration des bénéficiaires de la protection,
- prendre en charge les personnes déboutées de leur demande d'asile.

Il est à regretter que les propositions, souvent portées de manière commune avec l'ensemble des associations ne soient pas reprises dans le rapport parlementaire et, notamment, peu de mesures ambitieuses sur l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale. Nous nous interrogeons sur les propositions faites en ce qu'elles puissent permettre d'entrevoir des améliorations dans le fonctionnement pour les travailleurs sociaux, mais surtout dans le respect des demandeurs d'asile.

Pour 2014 :

- Asseoir le nouveau fonctionnement à 81 places

Rapport de gestion 2013

Le présent rapport de gestion porte sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice approuvé par le Conseil d'Administration le 22 avril 2014.

1. Présentation des états financiers :

Les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

2. Situation et activité de l'association au cours de l'exercice 2013 :

Les mouvements financiers 2013 ne sont que le reflet de l'activité et des événements qui viennent de vous être détaillés dans le rapport d'activité.

Ils se résument par les éléments suivants :

Le total des produits de fonctionnement réalisés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à **3 380 143 euros** correspondant à l'addition de :

- De dotations et produits de tarification de 3 239 936 euros,
- De prestations de services diverses de 119 349 euros,
- Les cotisations des adhérents, dons et divers pour 5 551 euros,
- Les transferts de charges pour 480 euros,
- Les intérêts et produits assimilés pour 14 827 euros.

Le total des budgets accordés en 2013 s'élève à 3 240 736 euros (contre 3 106 293 euros) soit une augmentation de 4,33% qui s'explique principalement par le financement de mesures nouvelles.

En contrepartie **le total des charges de fonctionnement** s'élève à **3 213 672 euros** contre 3 002 704 euros en 2012

Les variations par rapport à 2012 peuvent se résumer de la façon suivante :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ



	2013	2012	Évolution	
Produits de fonctionnement	3 557 456 €	3 231 413 €	+326 043 €	+10,1%
Charges de fonctionnement	818 067 €	746 905 €	+71 162 €	+9,5%
Impôts et taxes	196 209 €	172 372 €	+23 837 €	+13,8%
Charges de personnel	1 936 116 €	1 824 995 €	+111 121 €	+6,1%
Dotations aux amortissements	170 757 €	157 003 €	+13 754 €	+8,8%
Engt à réaliser / ress. affectées	9 667 €	17 867 €	-8 200 €	-45,9%
Résultat courant non financier	356 770 €	241 535 €	+115 235 €	+47,7%
Résultat financier	-2 099 €	2 351 €	-4 450 €	
Résultat courant	354 671 €	243 886 €	+110 785 €	+45,4%
Résultat exceptionnel	52 806 €	41 822 €	+10 984 €	+26,3%
Résultat de l'exercice	404 551 €	281 453 €	+123 098 €	+43,7%

L'exercice 2013 se solde par un excédent de 404 551 euros dont l'origine est la suivante :

- Résultat des établissements :	9 853 euros
- Exonération ZRR :	204 377 euros
- Reprise fonds dédiés CRACK	160 000 euros
- Plus-value terrain	30 321 euros

Il est à noter que 190 321 euros proviennent d'évènements non récurrents.

La répartition du résultat de l'association par services est la suivante :

- C.H.R.S. L'Auberge	-5 376 euros
- C.S.A.P.A Le Peyry	134 484 euros
(dont 160 000 € de reprise de fonds dédiés CRACK)	
- Le Peyry Autres Financements	6 614 euros
- C.A.A.R.U.D	1 259 euros
- Association	225 827 euros
(dont 204 377 € d'exonération ZRR)	
- C.A.D.A	7 823 euros
- Accueil d'urgence	3 259 euros
- Autres mesures	8 617 euros
- L.H.S.S	15 655 euros
- Maison Relais	6 388 euros

3. Situation patrimoniale et financière:

Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2013 à 6 319 329 euros (contre 5 909 181 euros en 2012).

L'actif immobilisé s'élève à 1 553 683 euros (contre 1 762 041 euros en 2012). Il se compose à 82% d'actif immobilier. Le taux d'amortissement pratiqué au 31 décembre 2013 est de 51%.

Le montant de la trésorerie nette est de 2 846 489 euros (contre 2 553 174 euros en 2012).

En contrepartie le montant des emprunts restant dus est de 394 155 euros.

Le montant des fonds associatifs (hors subvention d'investissement et provisions réglementées) et avant résultat 2013 s'élève à 3 090 747 euros dont :

- 1 290 273 euros sont sous contrôle des tiers financeurs (soit un peu plus de 4 mois de fonctionnement),

-568 486 euros correspondent à l'aide de l'état pour les ZRR depuis 2010.

4. Perspectives d'avenir :

Concernant l'année 2014, les budgets demandés ont été dans les mêmes volumes que pour l'année 2013. Les créations de postes proposées sont de 2.2 etp (1 etp maîtresse de maison à Pern + 0.7 etp consolidation poste consultation jeunes consommateurs + 0.5 etp CAARUD relais avec officines du département).

La réforme de l'exonération Z.R.R. engendrera pour 2014 une baisse de la réduction accordée de moitié. Cette tendance à la baisse semble se confirmer pour les années à venir.

Enfin les enveloppes des financeurs étant de plus en plus contraintes, nous prévoyons des taux directeurs très faibles pour 2014.

5. Affectation du résultat :

AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS

Etablissement	comptes	libellé	Débit	Crédit
CHRS L'AUBERGE		pas d'affectation		
CSAPA LE PEYRY				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	52 928,84 €	
	106.820	excédents affectés à l'investissement		59 489,85 €
	116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	6 561,01 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2011		
AUTRES FINANCEMENTS				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	9 395,68 €	
	106.860	réserve de compensation		9 395,68 €
		AFFECTATION RESULTAT 2012		
ASSOCIATION		pas d'affectation		
CADA		pas d'affectation		
ACCUEIL URGENCE				
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	1 297,71 €	
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		7 835,77 €
	106.860	réserve de compensation	6 538,06 €	
		AFFECTATION RESULTAT 2012		

AUTRES MESURES

115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	29 283,11 €	
115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur		5 112,55 €
106.860	réserve de compensation	24 170,56 €	

AFFECTATION RESULTAT 2012**LHSS**

115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	14 854,37 €	
106.820	excédents affectés à l'investissement		15 314,00 €
116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	459,63 €	

AFFECTATION RESULTAT 2011**CAARUD**

115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur	11 505,04 €	
106.860	réserve de compensation		12 450,10 €
116.200	dépenses non opposables aux tiers financeurs - dépenses pour congés payés	945,06 €	

AFFECTATION RESULTAT 2011**MAISON RELAIS**

pas d'affectation

AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Etablissement	comptes	libellé	Débit	Crédit
CHRS L'AUBERGE	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	5 376,23 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		5 376,23 €
CSAPA LE PEYRY			134 484,40	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	€	
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		134 484,40 €
AUTRES FINANCE- MENTS			6 614,33 €	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)		
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		6 614,33 €
ASSOCIATION			225 826,65	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	€	
	110.000	report à nouveau		225 826,65 €
CADA			7 823,04 €	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)		
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		7 823,04 €
ACCUEIL URGENCE			10 142,89 €	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)		
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		10 142,89 €
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	6 883,59 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		6 883,59 €
AUTRES MESURES			14 268,39 €	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)		
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		14 268,39 €
	115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	5 651,67 €	
	129.000	résultat net de l'exercice (déficit)		5 651,67 €
LHSS			15 655,46 €	
	120.000	résultat net de l'exercice (excédent)		
	115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		15 655,46 €

CAARUD			
120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	1 259,15 €	
115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		1 259,15 €

MAISON RELAIS			
120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	6 388,25 €	
115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		6 388,25 €

AFFECTATION GLOBALE DU RESULTAT :			
		422 462,56	
120.000	résultat net de l'exercice (excédent)	€	
115.100	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde créditeur		196 635,91 €
110.000	report à nouveau		225 826,65 €
115.190	résultat sous contrôle des tiers financeurs solde débiteur	17 911,49 €	
129.000	résultat de l'exercice (déficit)		17 911,49 €

